

72 N° 3 1950

Les « Années Saintes »

Édouard DE MOREAU

p. 225 - 233

<https://www.nrt.be/it/articoli/les-annees-saintes-2680>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LES « ANNÉES SAINTES »

L'« année sainte » de 1950 occupe la vingt-quatrième place dans la série des « grands jubilé ».

I. LA PREMIERE « ANNEE SAINTE »

En 1300 eut lieu le premier jubilé connu dans l'histoire. Pour des raisons que nous indiquerons bientôt, sa bulle d'indiction, lancée par Boniface VIII, ne date que du 22 février de cette année.

Récit d'un pèlerin belge de 1300.

Un moine de Saint-Martin de Tournai, Gilles le Muisit, qui gouverna ce monastère de 1331 à 1352, entreprit en 1348 la composition d'une chronique. Il la dicta, car il était alors complètement aveugle, ce qui ne l'empêchait pas de se déclarer quatre ans plus tard, à quatre-vingts ans, « sain comme une pomme ». Son œuvre abonde en souvenirs personnels et constitue une des sources capitales de l'histoire de la Flandre et du Tournaisis, surtout de l'histoire des mœurs et de la civilisation, pour la première moitié du XIV^e siècle. Voici, en résumé, son récit sur le premier jubilé.

Avant l'année 1300, le pape et les cardinaux apprirent par des registres et des personnes âgées que, depuis des temps anciens, à chaque année centenaire, des indulgences générales étaient accordées à Rome. Avec l'aveu de ses conseillers, Boniface VIII lança une décrétale qui fut publiée dans tout le monde chrétien. Après avoir transcrit le texte de cet acte, Gilles le Muisit continue ainsi : « Cette année une telle multitude de chrétiens, hommes, femmes, nobles et gens du peuple, réguliers et séculiers, vieillards et jeunes gens, visitèrent les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, que personne ne peut l'admettre s'il n'y a été lui-même et n'a vu ce spectacle de ses propres yeux. Moi je le sais et je l'atteste, car j'ai fait alors ce voyage avec deux de mes confrères. D'ailleurs, de Tournai partirent pour Rome un

grand nombre de clercs et de laïcs. En effet alors courait parmi les pèlerins une opinion que cette indulgence remettait à la fois la coulpe et les peines des péchés. Mais beaucoup de théologiens, surtout des ordres mendiants, rejetaient cette manière de voir. Alors m'étant confessé à un évêque pénitencier de Rome, docteur en théologie, je le consultai sur ce point. Voici sa réponse : Les pénitenciers, à qui souvent avait été posée la même question, décidèrent d'aller trouver le pape à Anagni... Et Boniface, fort étonné, leur dit : « Mes chers fils, toutes ces difficultés proviennent des ordres mendiants. Depuis leur institution ils ne cessent de répandre diverses idées contre nous-même et l'Eglise romaine. Mais nous déclarons... qu'à tous les fidèles vraiment contrits et s'étant confessés qui sont venus à Rome, qui s'y trouvent et qui s'y rendront dans la suite, nous accordons des indulgences et « plenam, plenioram et plenissimam remissionem et quantum claves possunt ». Ce fait me fut attesté par l'évêque théologien mentionné plus haut » (1).

Récits de contemporains italiens.

Sur l'origine du premier jubilé, des historiens contemporains, le cardinal Stefaneschi, un des conseillers favoris de Boniface VIII, et des chroniqueurs italiens, Ventura d'Asti et Villani (2) racontent les faits de façon un peu différente, plus précise et, semble-t-il, plus exacte. Dès le premier jour de janvier 1300, les Romains accourent en foule à Saint-Pierre; car, pensaient-ils, ce jour-là, on pouvait gagner, en visitant les basiliques des Apôtres, l'indulgence plénière accordée aux Croisés. Cependant l'affluence des pèlerins ne diminue pas les jours suivants. Des fidèles, avides de faveurs spirituelles, s'adressent au pape. « Donnez-nous votre bénédiction, lui disent-ils, avant que nous ne mourrions. Nous avons appris qu'à chaque première année du siècle le chrétien qui visitera les tombeaux de Pierre et de Paul sera lavé de ses péchés et de la peine qui s'y attache ». Cependant, dans le monde ecclésiastique de Rome, on ne connaissait aucune tradition dans ce sens. Le Souverain Pontife ordonna des recherches dans les archives. Elles furent vaines. Mais, un jour, à Saint-Pierre, Boniface vit arriver sur une litière, traîné par son fils, un savoyard de cent sept ans. « Au début du siècle dernier, raconta ce bon vieillard, mon père, laboureur, s'est rendu à Rome. Tant que ses moyens le lui permirent, il y demeura pour gagner l'indulgence. Il m'a commandé de venir à Rome la première année du siècle suivant, si je

(1) *Corpus chronicorum Flandriae*, édit. J.-J. De Sm et, t. II, p. 187 et 188. Commission royale d'Histoire, collection in-4°. Bruxelles, 1841.

(2) J. G. Stefaneschi, *De centenario seu jubileo anno*, c. 1, édit. D. Quattrochi, dans *Bessarione*, t. VII, 1900, p. 299-300. Ventura d'Asti, *Chronica*, édit. Muratori, dans *Rerum italicarum scriptores*, t. XI, p. 191. Villani, *Cronaca*, VIII, 36, *ibidem*, t. XIII, p. 367.

vivais encore, ce qu'il considérait d'ailleurs comme fort peu probable ». Quelques autres pèlerins firent des déclarations semblables. Alors le pape se rendit. Ses prédécesseurs avaient en effet attaché au moins des indulgences limitées à la visite des basiliques romaines. De plus les chrétiens participant à la croisade obtenaient, par le pouvoir des clefs, la libération des peines encourues par leurs péchés.

La Bulle « Antiquorum habet ».

De Boniface VIII, il nous reste trois actes sur le premier jubilé. La bulle d'indiction ne date que du 22 février, car le pape n'avait pu connaître plus tôt le résultat de l'enquête ordonnée par lui. Toutefois le début de l'« Année Sainte » se trouve reporté au 25 décembre 1299. De ce jour jusqu'à la Noël de 1300, le Souverain Pontife accorde à tous les fidèles qui, contrits et confessés, visiteront les basiliques des saints Pierre et Paul, « non solum plenam et largiorem, imo plenissimam omnium suorum... veniam peccatorum ». Les Romains doivent faire ces deux visites pendant trente jours; les étrangers, pendant quinze jours. Ce premier acte ajoute que la même faveur sera désormais accordée tous les cent ans. Des autres documents pontificaux de 1300, moins importants, l'un exclut les « rebelles » de la faveur du jubilé, l'autre étend l'indulgence de l'année sainte à tous les étrangers à Rome qui se trouveront dans cette ville le jour de Noël 1300, même s'ils n'ont pas rempli les conditions fixées le 22 février « pour qu'ils puissent retourner joyeux dans leur pays »; il en est de même des fidèles morts en route ou à Rome, sans avoir satisfait aux prescriptions de la bulle « Antiquorum habet », enfin de tous ceux qui, s'étant mis en route, n'ont pu arriver au terme de leur voyage, ou qui, étant parvenus à Rome, n'ont pu exécuter les conditions fixées par le Souverain Pontife ⁽³⁾.

Rome s'organise pour le jubilé.

Pour recevoir l'afflux des pèlerins la Ville éternelle s'organise. Les compatriotes des nouveaux arrivants et des gens préposés au service des logements les attendent aux portes de la cité et les conduisent aux couvents et aux auberges désignés pour les recevoir. Dans celles-ci les places coûtent cher, mais la nourriture se procure à bon compte, grâce à la bonne récolte et aux prix raisonnables des denrées au marché.

Pour se retrouver dans le dédale des rues de Rome, les étrangers disposent de guides, en particulier de la « Descriptio plenaria totius urbis », rédigée au XII^e siècle, modifiée au XIII^e. Très détaillée, ce

(3) H. Schmidt, *Bullarium anni sancti*, dans *Textus et documenta* de l'Université Grégorienne, *Series theologica*, n° 28, p. 33-36. Rome, 1949.

livre met sous les yeux des touristes les *Mirabilia* de la ville, passés et contemporains.

Il fallait surtout rendre aisé l'accès des grandes basiliques. Pour se rendre à Saint-Pierre le pèlerin, venu de la rive gauche, traversait le Pont-Saint-Ange. Dante, qui fut du nombre des visiteurs de Rome, nous raconte que les autorités de la ville avaient établi le « sens unique ».

Succès incroyable du premier jubilé.

Survant le témoignage des chroniqueurs Ventura d'Asti et Villani, déjà cités plus haut, plus de deux millions de pèlerins visitèrent en 1300 la Ville éternelle. Le second de ces auteurs estime à 200.000 les étrangers en permanence à Rome. Le mouvement des entrées et des sorties représentait chaque jour un flot de trente mille personnes. Allemands, Hongrois, Français, Provençaux, Italiens du Nord encombraient les routes menant à Rome. Des seigneurs, avec leurs dames, allaient par groupes de quarante à cinquante, en grand appareil. D'autres, par esprit de pénitence et d'humilité, voyageaient comme des pauvres. On portait en litière des vieillards et des infirmes. Des jeunes gens prenaient sur leurs épaules leurs parents âgés. Aucun souverain ne se rendit alors à Rome. Mais les contemporains gardèrent le souvenir de l'ambassade florentine. Chacun de ses membres représentait une tête couronnée : l'empereur d'Occident, le Basileus, les rois de France, d'Angleterre, de Bohême, de Naples, de Sicile et même le Khan des Tartares, puis quelques seigneurs et communes de l'Italie. Cinquante chevaliers, somptueusement vêtus et armés, escortaient l'ambassade. Le pape lui-même ne put cacher son admiration devant ce déploiement de luxe.

Tous témoignent d'une grande allégresse quand ils arrivent au terme de leur long voyage. La visite des églises se faisait de nuit comme de jour. A en croire encore Ventura d'Asti, « jour et nuit, deux clercs se tenaient près de l'autel, dans la basilique de Saint-Paul, et, armés de rateaux, ils rassemblaient une quantité infinie de pièces de monnaie » (*).

Les pèlerins venaient surtout chercher à Rome l'indulgence, « le grand pardon ». Mais soulignons ici que cette année 1300 représente dans l'histoire du souverain pontificat un sommet et que, dans tout le monde chrétien, le pape jouissait d'un immense prestige. Les prédécesseurs de Boniface VIII, depuis Grégoire VII, avaient remporté dans leurs luttes avec les empereurs, d'abord à propos des investitu-

(*4) Ventura d'Asti, *op. cit.*, dans Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XI, p. 192. Villani, *op. et loc. cit.*

res, ensuite à propos de la suprématie dans la république chrétienne, une victoire indéniable. Avec Boniface VIII commencera le déclin. Attentat d'Anagni perpétré par un légiste de Philippe le Bel, séjour des papes à Avignon, grand schisme diminueront de plus en plus l'autorité temporelle et même spirituelle des successeurs de Pierre. La république chrétienne se disloquera dès le XIV^e siècle.

II. AUTRES JUBILÉS

Parcourons maintenant les grands jubiléés périodiques, du moins les plus significatifs d'entre eux. Il sera utile de distinguer d'abord entre jubiléés et jubiléés.

Diverses espèces de jubiléés.

En dehors des grands jubiléés périodiques, il en existe deux autres espèces.

Les *jubiléés extraordinaires* sont octroyés par les papes dans certaines circonstances. Ainsi, pour nous borner au XIX^e siècle, Grégoire XVI en promulgua un en 1842, en vue des besoins de l'Eglise d'Espagne; Pie IX, deux, en 1854 et en 1869, celui-ci pour préparer le futur concile du Vatican; enfin Léon XIII en accorda trois, à des dates très rapprochées : en 1879, année de son accession au pontificat; en 1881, afin d'obtenir des prières spéciales dans les grandes nécessités de l'Eglise et de la papauté, et en 1886, à l'occasion des noces d'or pontificales.

Les *jubiléés locaux* sont fixés une fois pour toutes. Notre-Dame du Puy en célèbre un chaque fois que le vendredi saint tombe le 25 mars, date considérée comme celle de la faute de nos premiers parents et de la promesse de la rédemption qui la suivit, ainsi que de l'Annonciation et du drame du Calvaire. Plus fréquent se présente le jubilé propre à Saint-Jacques de Compostelle : chaque fois que la fête de Saint-Jacques le Majeur coïncide avec un dimanche.

Les « Années saintes » périodiques.

D'après la bulle « Antiquorum habet » le grand jubilé devait être séculaire. Mais, alléguant comme motif que le jubilé juif se célébrait tous les cinquante ans, une députation romaine envoyée à Clément VI en Avignon le supplia de réduire à cinquante ans la période comprise entre deux « années saintes ». La bulle *Unigenitus Dei Filius*, du 27 janvier 1343, fixa donc le prochain jubilé à 1350, et décida que la périodicité serait désormais de cinquante ans. Après la rentrée à Rome de Grégoire XI, celui-ci déclara, à la demande des habitants de la Ville Éternelle, qu'il y aurait « année sainte tous les

trente-trois ans ». Mais la mort du souverain pontife et le grand schisme firent reporter le jubilé, décidé en principe, jusqu'en 1390. Plus jamais dans la suite ne se retrouve la mention du jubilé de la trente-troisième année. Enfin Paul II, par une bulle du 19 avril, réduisit l'intervalle à vingt-cinq ans.

De quelques grandes « Années saintes ».

Arrêtons-nous, dans ces dernières pages, à quelques grands jubiléés sur lesquels il est possible de fournir, d'après des sources sûres, des détails intéressants.

L'année 1348 avait été marquée par la peste noire qui fit d'épouvantables ravages en Europe. A sa suite des processions de pénitence, composées de « Flagellants », se formèrent en Allemagne et passèrent de là dans les Pays-Bas, surtout en Hainaut, en Brabant, en Flandre et dans le pays de Liège. Le chroniqueur contemporain, Gilles le Muisit, déjà cité au début de cet article, donne à leur sujet des renseignements très précis et très curieux. Il énumère, avec la date de leur arrivée, les bandes de flagellants, jusqu'à 565 hommes en une fois, qui entrèrent dans les différentes villes. Sur les places ils se livraient à leurs flagellations publiques. On connut aussi ces processions en France, mais le pouvoir les prohiba vite.

Le jubilé de 1350 allait apporter des consolations à tant d'âmes éprouvées par les malheurs du temps et surexcitées par des manifestations troublantes, comme celles que nous venons de signaler. Cette année sainte présente ceci d'assez particulier qu'elle se passa sans le pape, puisque celui-ci, Clément VI, résidait alors en Avignon.

De Noël à Pâques, Rome reçut 1.200.000 pèlerins. Parmi eux contentons-nous de nommer Pétrarque qui, dans une lettre écrite à Boccace dix-sept ans plus tard, signale la rénovation spirituelle que lui valut l'année sainte. Ses dispositions sont si bonnes qu'une ruade de cheval pendant le voyage lui ayant brisé un os, il accepte cet accident comme supplément de pénitence (5).

Le jubilé de 1450 ressemble à celui de 1300 parce que cette date marque aussi un triomphe de la papauté. Le grand schisme a pris fin. Les théories conciliaires, qui menaçaient de changer en oligarchie le gouvernement séculaire de l'Eglise, ne trouvent plus la faveur du monde ecclésiastique. Nicolas V, le « père de l'humanisme », inaugure la politique qui va faire de Rome la capitale de la Renaissance. Le grand pape fut le premier des Souverains Pontifes à remplir lui-même les conditions fixées pour gagner l'indulgence plénière. Le nombre

(5) Textes cités dans l'ouvrage publié en collaboration (Paris, Editions Alsatia, 1949-1950), intitulé *La Porte ouverte. L'année sainte*, pp. 45 et 46.

des pèlerins affluant à Rome de Hongrie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, et naturellement surtout d'Italie, fut si considérable qu'on signale pour un seul jour deux cents personnes écrasées sur le pont du Tibre.

A cette époque rien ne semble encore fixé sur l'extension du jubilé en dehors de Rome. Ainsi au début de 1451, Philippe le Bon, envers qui les papes se montrèrent toujours fort bien disposés à cause des services éminents qu'il leur avait rendus, demanda et obtint la faveur de l'indulgence plénière pour la ville de Malines. D'autres villes belges et hollandaises se montrèrent jalouses de cette préférence et profitèrent de la présence du légat pontifical, Nicolas de Cues, pour plaider leurs intérêts. Le 31 octobre, le cardinal accorda donc le jubilé à la Hollande. Il devait durer du 1^{er} novembre 1451 au 2 février 1452. Deux prolongations furent octroyées ensuite, la première, du 2 février au 16 avril 1452, la seconde, d'un mois seulement. Nicolas V abandonna au duc de Bourgogne une bonne partie des profits financiers de l'indulgence (6).

Le mécénat des lettres et des arts et de l'étude de l'antiquité païenne exercé par les papes ne valut pas seulement à l'histoire de l'Eglise romaine des pages glorieuses. Il introduisit dans le Sacré Collège bien des éléments mondains et rendit possible l'élection à la chaire de Saint-Pierre d'un Rodrigue Borgia, Alexandre VI. Malgré les scandales de sa vie privée, ce pape ne négligea pas complètement les devoirs de sa haute fonction. Les derniers mois de 1499 furent remplis par les préparatifs de l'ouverture du jubilé pour lequel le pape renouvela en partie le cérémonial. Aussi le *Diarium* de Jean Burchard, cérémoniaire de l'Eglise romaine, nous fournit-il sur cette année sainte des détails précieux. Alexandre VI défendit aux cardinaux de s'absenter de Rome en 1500 : la situation critique de l'Italie, menacée par la France et les Turcs, l'engageait à garder près de lui ses conseillers. Leur présence dans la Ville Eternelle donnerait d'ailleurs à ce jubilé, que le pape voulait splendide, un lustre particulier. Le 25 décembre 1499, il se rendit processionnellement à Saint-Pierre pour l'ouverture de l'année sainte. L'affluence des pèlerins le décida à prolonger de douze mois la durée du jubilé et à reculer jusqu'à l'Epiphanie de 1502 la fermeture des portes d'or des quatre basiliques patriarcales. En janvier 1501 il avait étendu le jubilé à toute l'Italie jusqu'à la Pentecôte de la même année (7).

De 1500 à 1775 les années saintes se déroulèrent régulièrement tous

(6) A.-G. Jongkees, *Staat en Kerk in Holland en Zeland onder de Bourgondische Hertogen (1425-1477)*, p. 160-162, Groningue, 1942.

(7) J. Burchardi *Diarium*, édit. L. Thuasne, t. III, pp. XXXI-XXXIV, Paris, 1885.

les vingt-cinq ans. A partir de 1575 on commence à inscrire dans des registres les noms des pèlerins. Grâce à cette documentation nous savons que les années 1575, 1600, 1675, 1750 et 1825 virent arriver à Rome respectivement 400.000, 3.000.000, 1.400.000, un million et 376.365 étrangers. En 1575, on signale la présence pendant l'année jubilaire de 300 confréries, dont les membres précédaient les autres paroissiens et le clergé. Des associations se consacraient au service des pèlerins. Grégoire XIII, en vue de ce jubilé, avait assaini la ville, ouvert des rues nouvelles, réorganisé la chasse, aux voleurs, supprimé l'impôt sur les farines, interdit aux propriétaires d'augmenter les loyers. Lui-même, malgré ses soixante-quinze ans, se prépara à gagner l'indulgence plénière par trois jours de jeûne et fit les visites aux quatre basiliques.

Grégoire XIII est, avec saint Pie V (1566-1572) et Sixte-Quint (1585-1590), l'un des pontifes qui s'employa le plus à faire exécuter dans tout le monde chrétien les décrets réformateurs du concile de Trente. On pourrait appeler le jubilé de 1575 le jubilé de la renaissance catholique.

Comparé aux trois siècles précédents le XIX^e présente une particularité. Il ne connut qu'un seul jubilé, celui de 1825. En 1800, Pie VII ne fut élu, au conclave de Venise, que le 14 mars et ne rentra à Rome que le 3 juillet. Son prédécesseur était mort à Valence, le 29 août 1799, prisonnier de la Révolution française. Dans les premiers mois de 1848, Pie IX se trouvait à Gaète, où la Révolution romaine l'avait forcé à se réfugier. Vingt-cinq ans plus tard, le 24 décembre 1874, il promulgua bien un jubilé, mais que ne devait accompagner aucune solennité. Privé de ses Etats, il se considérait lui aussi comme prisonnier. Cependant le nombre de pèlerins venus de divers pays de l'Europe et de l'Amérique semble avoir été considérable. On ne tenait plus alors de registres des pèlerins.

A partir de 1825, les Années Saintes commencèrent à être l'occasion de béatifications et de canonisations toujours plus nombreuses. Le chiffre des étrangers venus à Rome n'atteint plus jamais les 500.000. Malgré la facilité des communications, les jubilé de l'époque contemporaine ne semblent donc plus jouir de la même faveur que ceux des périodes antérieures. Ils sont largement remplacés par les pèlerinages, en tout temps, de groupes et d'individus, qui prirent un tel développement à partir du pontificat de Pie IX.

Réflexions finales.

Si l'on compare les diverses bulles d'indiction des grands jubilé, il n'est pas difficile de découvrir entre elles plusieurs différences. Une seule nous retiendra ici. Les plus anciens de ces actes ne mettent guère en relief que le gain d'une indulgence spéciale, de l'indulgence

pléniaire. Les derniers étendent le but de l'Année Sainte. Ainsi celui de 1924, annonçant le jubilé de 1925, souhaite et explique longuement le rôle de pacification des individus et des cités dévolu à l'année sainte. Pie XII, dans sa bulle du 26 mai 1949, fait consister l'essence du grand jubilé, non seulement dans la rémission des péchés commis mais dans la sanctification personnelle.

Jadis en effet l'Eglise offrait dans l'Année Sainte le moyen d'obtenir une indulgence pléniaire qui ne pouvait s'obtenir d'abord que par la participation à la croisade. Aussi de gros pécheurs, conscients de leurs prévarications, venaient-ils chercher à Rome, avec le pardon sacramentel, la diminution des peines dues pour leurs fautes. Ils se sentaient d'ailleurs attirés vers la Ville Éternelle par une foi plus vive que les chrétiens de nos jours. Actuellement, l'extension du jubilé à l'univers entier, l'année qui suit sa célébration à Rome, et la facilité de gagner des indulgences pléniaires sans se déplacer en récitant quelques prières contribuent à déprécier quelque peu les grandes Années Saintes de Rome. Le voyage dans cette ville à l'occasion des jubilé garde cependant, en dehors du gain de l'indulgence pléniaire, des utilités de premier ordre. Il fournit aux chrétiens le moyen de s'unir plus intimement au chef de l'Eglise; il les invite à se prosterner devant les Tombeaux des Apôtres et à prendre ainsi plus conscience de l'antiquité de leur foi; il les met aussi en contact avec des fidèles du monde entier et sert à les convaincre plus pleinement de la réalité de leur nom de catholiques. Souhaitons, avec S.S. Pie XII, que de nombreux pèlerins aillent, cette année, gagner le jubilé romain.